

FICHE PRATIQUE

LES PIÈCES GRAPHIQUES DU PERMIS DE CONSTRUIRE & DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE

Le document graphique : PC 6 / PC Mi 6 / DP 5 / DP 6

L'exemple ci-dessous illustre comment doivent être représentées les pièces à joindre avec le formulaire CERFA de demande de Permis de Construire ou de Déclaration Préalable à déposer à la mairie.

Il montre comment le projet sera intégré dans le paysage environnant.

Prenez une photographie du terrain tel qu'il est actuellement.

Représentez sur cette photographie l'insertion du projet ainsi que le traitement des accès et des abords. Vous pouvez réaliser au choix 1 croquis à la main, 1 montage photographique, 1 simulation informatique.

Pour les projets non visibles depuis l'espace public, la DP6 est remplacée par la DP5, perspective montrant l'aspect extérieur du projet (depuis le jardin arrière, par exemple).



Attention : Les documents doivent être lisibles et précis (dimensions clairement indiquées, échelle adaptée au contexte) afin de faciliter leur compréhension par les personnes qui instruisent le dossier.